

Accusé de réception en préfecture
062-344077672-20260703-20733A-DE-1-1
Date de télétransmission : 06/07/2026
Date de réception préfecture : 06/07/2026

Acte certifié exécutoire

Bruno FONTALIRAND

Directeur général



Pas de Calais Habitat

4, avenue des Droits de l'Homme
CS209 – ARRAS 62022 Cedex



PAS DE CALAIS HABITAT **Office Public de l'Habitat**

DECISION EXTRAITE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 26 JUIN 2026

Président : Monsieur COTTIGNY

Présents : Monsieur COTTIGNY, Monsieur LEROY, Madame AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur BARBARIN, Monsieur BAUDE, Monsieur CAGIN, Monsieur DHAUSSY, Monsieur DUCRON, Madame DUHEN, Madame GAILLARD, Monsieur GLORIAN, Madame LEFEBVRE, Monsieur MALFAIT, Madame MAQUET, Monsieur MELLICK, Madame MEYFROIDT-LEFAIT, Monsieur PANNIER, Monsieur PILCH, Madame ROSSIGNOL, Madame SAVESTE, Madame TRIQUET.

Excusés : Monsieur DUBREUCQ qui a donné pouvoir à Madame LEFEBVRE, Madame LEROUGE qui a donné pouvoir à Monsieur BARBARIN, Monsieur PEZE qui a donné pouvoir à Madame AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur DU CONSEIL qui a donné pouvoir à Monsieur COTTIGNY, Monsieur FLAMENT qui a donné pouvoir à Monsieur COTTIGNY, Madame BOUNY.

La Commission d'Attribution des Logements et d'Examens de l'Occupation
des Logements (CALEOL)
Bilan 2025

Direction des politiques locatives
Rapporteur : Mme [REDACTED]

I - LE CONTEXTE

L'article R-441-9 dernier alinéa du code de la construction et de l'habitation, demande

de porter à la connaissance des membres du Conseil d'administration le bilan de l'activité des Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) pour l'année.

Au 31 décembre 2025, Pas-de-Calais habitat comptait 56 370 demandes de logement actives soit une hausse de 4 % par rapport à 2024 qui fait suite, dans les mêmes proportions, à celle constatée entre 2023 et 2024.

En 2025, le nombre d'attributions à l'échelle du Département, a augmenté de 8 % contre 7% en 2024. Pour Pas-de-Calais habitat, la hausse est de 23% par rapport à 2024.

Le délai moyen d'attribution pour Pas-de-Calais habitat est de 12,19 mois contre 12,15 en 2024. Il a, lui aussi, légèrement augmenté mais reste en deçà du délai départemental qui est de 15,7 mois.

II – L'ACTIVITE DES CALEOL

Les 4 CALEOL que sont ARRAS, BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS-GOHELLE et CÔTE D'OPALE AUDOMAROIS ont tenu, au total en 2025, 122 CALEOL numériques et 91 physiques. Ce sont 4 322 logements qui ont été présentés et 11 589 demandes étudiées.

On notera une progression de 17 % des logements présentés et une hausse significative de 36% de demandes étudiées par rapport à 2024, alors même que le nombre de CALEOL diminue d'environ 10%

Le détail de ces éléments figure en annexe 1.

III – LES ATTRIBUTIONS

Avec un total de 3 520 attributions, toutes CALEOL confondues, le nombre d'attributions a fortement augmenté par rapport à 2024 qui était de 2 851 soit une hausse de 23,5 %.

Les mutations, en revanche, sont en baisse passant de 13 % en 2024 à 11 % en 2025.

Le nombre de mises en service reste identique de 23 en 2025 contre 24 en 2024.

IV – LES PUBLICS PRIORITAIRES

L'Office doit répondre à 2 types d'obligations :

- Le contingent préfectoral : nous progressons en 2025, passant de 88 % à 113 % pour les relogements.
Concernant le logement d'abord, nous atteignons le résultat très positif de 98 % de l'objectif contre 82 % en 2024. Pour les DALO, nous progressons également :

49 contre 33.

- Les relogements dans le cadre du FSL : nous maintenons notre 1^{ère} place dans l'accueil d'un public qui bénéficie du FSL accès avec une progression constatée entre 2024 et 2025 ; nous passons de 449 familles à 572.

À la lecture de l'ensemble des éléments pour l'année 2025, nous constatons une progression globale des résultats de l'Office due à une forte mobilisation des équipes.

Au vu des éléments proposés et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration :

- ✓ prennent acte du bilan de l'activité des Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements pour l'année 2025.

Décision prend acte



LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS BILAN 2025



| 01 L'activité des commissions

| 02 Les attributions

| 03 Les publics prioritaires



01

L'activité des commissions



Quelques chiffres

Au 31 décembre 2025, le département du Pas-de-Calais comptait 56 370 demandes de logements actives soit une hausse de 4% par rapport à 2024 (54 078). Une hausse quasi identique à l'année précédente.

Le nombre d'attributions sur le département a légèrement augmenté : 8% contre 7% en 2024. Pour Pas-de-Calais habitat, la hausse est de 23%.

Le délai moyen d'attribution pour Pas-de-Calais habitat est de 12,19 mois contre 12,15 mois en 2024.

Dans le département, il est de 15,7 mois.

Les données

Commissions	CALEOL numériques		CALEOL physiques		Logements présentés		Demandes étudiées	
Années	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Arras	29	34	19	17	869	1197	2054	3192
Béthune-Bruay	24	29	23	23	532	635	1193	1691
Lens	24	30	24	26	1217	1736	2505	4483
Hénin-Carvin	32		12		538		1164	
Côte d'Opale Audomarois	26	29	23	25	547	754	1625	2223
Total	135	122	101	91	3703	4322	8541	11589



Le comparatif

	Année 2024	Année 2025	Ecart
CALEOL numériques	135	122	-10%
CALEOL physiques	101	91	-11%
Dossiers réorientés en CALEOL physiques	23	30	+30%
Logements présentés	3703	4322	+17%
Demandes étudiées	8541	11589	+36%

Les demandes radiées

- (1) Attributions par d'autres bailleurs sociaux
- (2) Le demandeur a renoncé à sa demande de logement
- (3) Le demandeur n'a pas renouvelé sa demande.

Commission	Attributions externes (1)	Renonciation du demandeur (2)	Non renouvellement (*) de la demande (3)	Total
2024	7060	1408	12201	20669
2025	9193	2069	13828	25090

(*) Un mois avant la date anniversaire figurant sur l'attestation de dépôt initial, un courrier ou un message électronique, adressé par les services de l'Etat, invite au renouvellement de la demande grâce à un formulaire qui comporte les références nécessaires. Le renouvellement peut se faire soit en ligne soit en retournant le formulaire auprès d'un service enregistreur.



02

Les attributions

Synthèse des attributions

Commissions	Total attributions		Dont mutations		Part de mutations		Dont mises en service		Part des mises en services	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Arras	711	935	93	140	13%	15%	0	23	-	2%
Béthune-Bruay	440	504	36	33	8%	6,5%	0	0	-	-
Artois Gohelle	1176	1396	159	134	14%	9,6%	23	0	2%	-
Côte d'Opale Audomarois	524	685	89	91	17%	13%	1	0	-	-
Total	2851	3520	377	398	13%	11%	24	23	0,8%	0,6%

Les propositions de logements refusées

Commission	Nombre de propositions refusées par les demandeurs en 2024	Nombre de dossiers étudiés en 2024	Part de refus sur dossiers étudiés en CALEOL en 2024	Nombre de propositions refusées par les demandeurs en 2025	Nombre de dossiers étudiés en 2025	Part de refus sur dossiers étudiés en CALEOL en 2025
Arras	398	2 054	19,37%	629	3 192	19,70%
Béthune-Bruay	305	1 193	9,5%	279	1 691	16,5%
Artois Gohelle	698	3 669	19%	855	4 483	19%
Côte d'Opale Audomarois	135	1 625	8,3%	190	2 223	8,5%
Total	1 536	8 541	17,98%	1953	11 589	16,85%

La baisse des refus de 1,13 point n'est pas significative mais le nombre de dossiers étudiés augmente de plus de 36%

Nombre de refus par Direction territoriale et par agence

DT Artois Gohelle Lens-Liévin

Agence Lens Centre Ville et extérieurs : 64
Agence Lens Grande Résidence : 149
Agence Liévin Les Marichelles : 164
Agence Liévin Centre : 84
Agence Avion : 46
Agence Sallaumines/Méricourt : 73
Agence Bully les Mines : 33
Agence Courrières/Carvin : 79
Agence Hénin Beaumont : 110
Agence Mousseron : 53

Total : 855 refus pour 1 396 attributions soit
61,2%
Demandes étudiées : 4 483

DT Côte d'Opale- Audomarois

Agence CAB Sud Ouest : 42
Agence Le Portel : 28
Agence St Martin-Wimille : 20
Agence Berck/Etaples : 21
Agence St Omer/Longuenesse : 41
Agence rurale Lumbres : 38

Total : 190 refus pour 685 attributions soit 27,7%
Demandes étudiées : 2 223

DT Béthune-Bruay

Agence Béthune : 72
Agence Bruay/Auchel : 104
Agence rurale du Ternois : 12
Agence Beuvry Noeux : 91
Total : 279 refus pour 504 attributions soit
55,3%
Demandes étudiées : 1 691

DT Arras

Agence Hochettes : 84
Agence St Pol/Bonnettes : 77
Agence Arras Centre/Val de Scarpe/Saint
Michel : 138
Agence Baudimont/Blancs-Monts : 42
Agence Arras Sud : 71
Agence St Nicolas/St Laurent : 92
Agence Achicourt/Beaurains/ext : 80
Agence Rurale Artois-Osartis : 45

Total : 629 refus pour 935 attributions soit
67,2%
Demandes étudiées : 3 192

← Les refus par motif et type de logement →

Type	Environnement	Trop cher	Taille du logt	Accessibilité	Indiv	Travaux vétusté	Déjà logé	Sans réponse	Non qualifié**	Total
I	2	-	7	2	-	-	4	2	9	26
II	94	27	54	36	12	-	59	29	94	405
III	178	63	96	87	57	-	149	75	211	916
IV	105	23	70	41	42	-	70	29	141	521
V	15	5	12	11	10	-	3	3	22	81
VI	2	-	-	-	-	-	1	-	1	4
Total 2025	396	118	239	177	121	-	286	138	478	1 953
Année 2024	247	83	137	121	103	0	210	149	486	1 536

**Les non qualifiés correspondent à : motifs non saisis ou inconnus



Les refus par direction territoriale, par motif et type de logement

AG-Dir Terr Artois Gohelle	Sans réponse	Accessibilité	Déjà logé	Environnement	Indiv	Trop cher	Taille logt	Non qualifié	Total général
T1	2	1	-	2	-	-	2	4	11
T2	16	20	18	31	6	8	16	35	150
T3	55	45	77	90	40	30	42	71	450
T4	14	20	31	43	24	10	24	45	211
T5	2	2	3	6	4	4	5	7	33
Total	89	88	129	172	74	52	89	162	855
AR-Direction Arras									
T1	-	1	4	-	-	-	5	2	12
T2	10	8	28	37	5	10	23	34	155
T2D	-	-	4	6	-	2	4	4	20
T3	13	30	36	41	3	20	29	73	245
T4	9	14	21	36	5	9	27	50	171
T5	1	4	-	7	3	1	4	6	26
Total	33	57	93	127	16	42	92	169	629

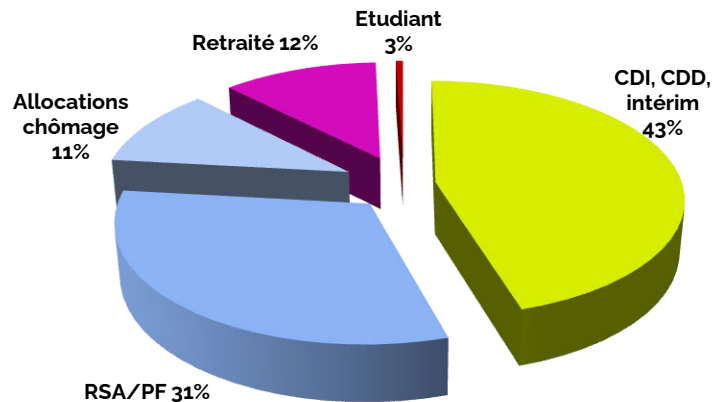


Les refus par direction territoriale, par motif et type de logement

BB-Direction Béthune- Bruay	Sans réponse	Accessibilité	Déjà logé	Environnement	Indiv	Trop cher	Taille logt	Non qualifié	Total général
T1	-	-	-	-	-	-	-	2	2
T2	3	5	7	14	1	3	8	11	52
T3	5	7	23	29	14	12	9	37	136
T4	3	4	12	15	11	4	7	19	75
T5	-	3	-	2	3	-	1	5	14
Total	11	19	42	60	29	19	25	74	279
CO-Dir Côte d'Opale et Audomarois									
T1	-	-	-	-	-	-	-	1	1
T2	-	3	2	6	-	4	3	10	28
T3	2	5	13	18	-	1	16	30	85
T4	3	3	6	11	2	-	12	27	64
T5	-	2	-	-	-	-	2	4	8
T6	-	-	1	2	-	-	-	1	4
Total	5	13	22	37	2	5	33	73	190

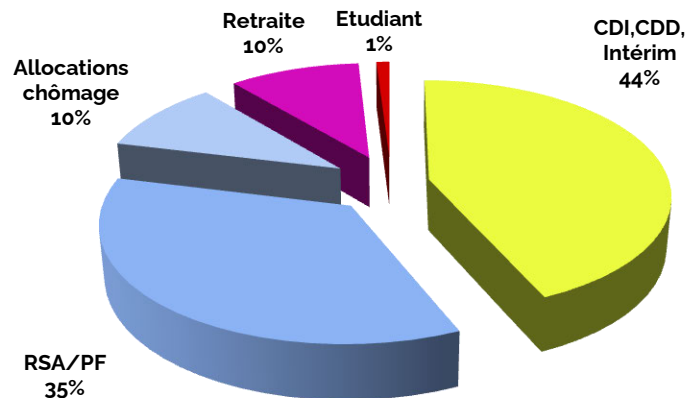
Les attributions par type de revenus

2024



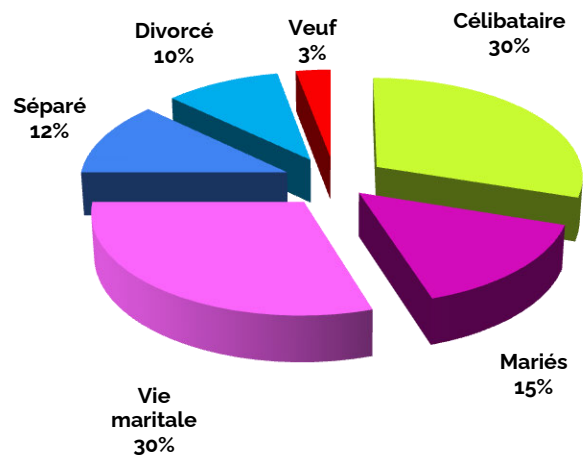
*RSA : revenu de solidarité active
PF : prestations familiales

2025

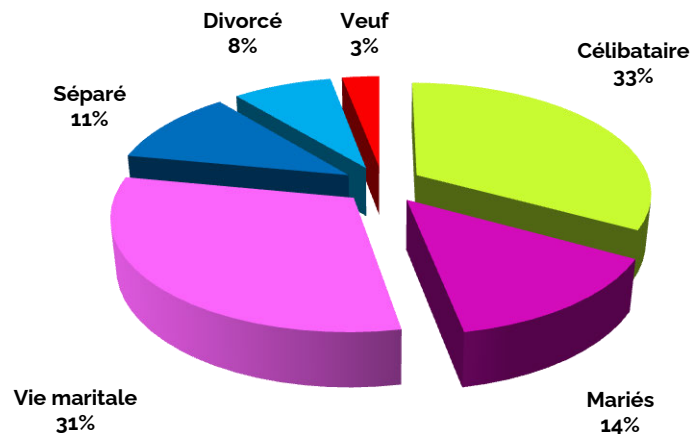


Les attributions par composition familiale

2024



2025



Les attributions et les plafonds de ressources

En 2023 pour le Pas-de-Calais, le revenu median du niveau de vie était de 23 260€ par ménage (source INSEE).

Voici la part par type de revenu

Part des revenus d'activité	Part des retraites pensions et rentes	Part des minima sociaux
69,6%	28,4%	3,4%

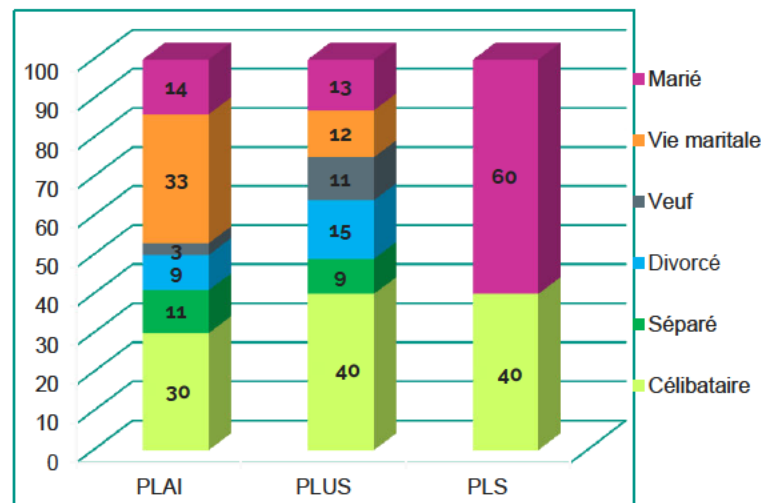
Plafond pour 1 personne seule	PLAI	PLUS	PLS
2024	12759	23201	30161
2025	12870	23403	30424

Plafond pour 1 couple avec 1 enfant	PLAI	PLUS	PLS
2024	22356	37259	48437
2025	22551	37584	48859

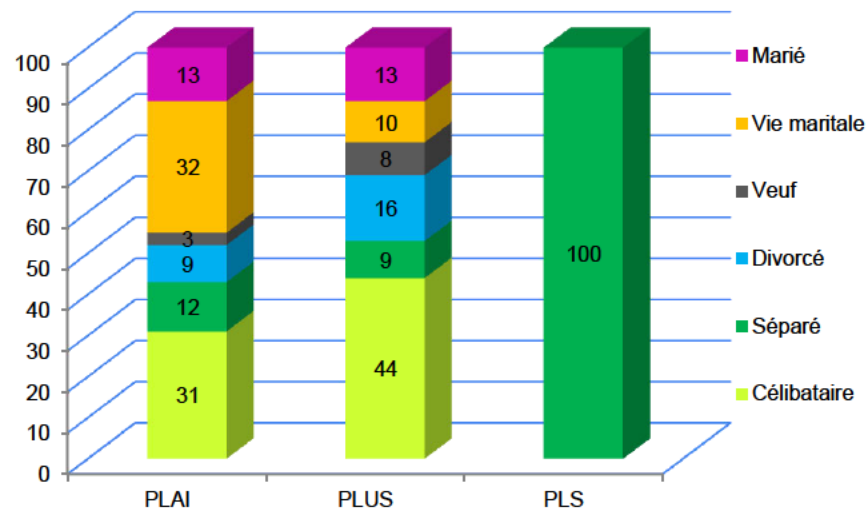
Les attributions	PLAI	PLUS	PLS
2024	80%	19%	1%
2025	82%	17%	1%

Les attributions et les plafonds de ressources par situations familiales

2024



2025



Pour 2025, les attributions en PLS n'ont été réalisées qu'à des ménages séparés



03

Les publics prioritaires



Les objectifs annuels d'attributions au titre du contingent préfectoral et au titre du plan logement d'abord sont définis dans une convention.
Ils sont déclinés comme suit :

- les publics prioritaires
- les agents de l'Etat
- les sortants d'hébergements
- les sans abri

Le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) prévoit dans son article L.441-1 que les logements sociaux sont attribués en premier lieu aux demandeurs bénéficiant de la reconnaissance DALO (droit au logement opposable) mentionnée dans l'article L.441-2-3 du CCH et à des ménages subissant des difficultés sociales et financières aiguës.



Contingent préfectoral

	Objectif de relogements Public Prioritaire	Nombre d'attributions	%	Objectif LDA*	Nombre LDA	%	Nombre de DALO**
2024	647	570	88	164	134	82	33
2025	593	671	113	166	162	98	49

* LDA : logement d'abord (sortants d'hébergement et sans abri)

** DALO : Droit au logement opposable

Les relogements dans le cadre du FSL accès



Pas-de-Calais
habitat maintient sa
1^{ère} place dans
l'accueil d'un public
bénéficiaire du FSL

**Dont 256 familles prioritaires
en 2025, soit une hausse de
36% par rapport à 2024**

Commission	FSL accès 2024	FSL accès 2025
Arras	107	125
Béthune-Bruay	78	79
Lens	132	184
Hénin	46	62
Côte d'Opale Audomarois	86	122
Total	449	572